



COMMISSION DES COMPETITIONS

PROCÈS VERBAL N°1 - SAISON 2024/2025 Réunion du 30 juillet 2024

Préside	Claude MILESI
Présents	Sébastien DEMESY, Raphaël DUFANT, Claude FLAGET, Annick GEOFFROY, Cédric REISDORFER, Matthieu ROCHER, Jacky THIEBAUT
Assiste	Eric GUILLIER (Agent administratif)

Le Procès-Verbal de la commission du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

COURRIERS DE CLUBS

La Commission,

- Prend connaissance des courriers électroniques des clubs de BOLOGNE et BRICON concernant la composition des poules pour la saison 2024-2025,
- Rappelle que, pour chaque niveau, la répartition des équipes dans les poules a été réalisée en tenant compte d'un certain nombre de critères :
 - Situation géographique des clubs,
 - Répartition des équipes reléguées ou accédant au niveau supérieur,
 - Placer les équipes d'un même club dans des poules différentes,
 - Equilibrer les déplacements des équipes (cours, moyens et longs déplacements) afin d'éviter au mieux d'isoler une ou plusieurs équipes.
- Rappelle que le point de départ des déplacements pris en compte est la commune du club et non le lieu de résidence de ses licenciés,
- Rappelle également que la Commission essaie de répondre favorablement aux desideratas des clubs, effectués dans les temps, dans la mesure où ceux-ci ne pénalisent pas d'autres clubs et que l'affectation des numéros de grille le permet,
- Passe à l'ordre du jour.

COMPOSITION DES GROUPES SENIORS MASCULINS

La Commission valide les groupes suivants :



D1 POULE UNIQUE

	Andelot-Rim. Es
	Biesles Us
	Bologne Fc
	Chevillon St. (2)
	Joinville Vecq. Fc
	Maranville Cs
	Neuilly Sr
	Ornel Sl
	St Dizier Esp.
	Sts Geosmes Fc (2)
	Sud Champagne Fc
	Vaux/Blaise Us (2)



D2 POULE A

	Cham. Roches As
	Bricon Us
	Colombey Fc
	Cs Bragards
	Eclaron Us (2)
	Longeville As
	Marnaval Sc (3)
	Montier Us (2)
	Poissons As
	Valcourt Af
	Villiers-en-Lieu Fc
	Voillecomte Us

D2 POULE B

	Bourbonne Us
	Chalindrey Cs (2)
	Chaumont Asptt (2)
	Dampierre Fc
	Langres Co
	Lasarjanc As
	Luzy Aslvf
	Nogent As
	Rolampont Ca
	Rouvres Auberive Us
	Sarrey-Montigny As (2)
	Trois Châteaux Es



D3	POULE A
	Bayard Foyer
	Cham. Roches As (2)
	Eurville Ds (2)
	Marnaval Sc (4)
	Moëslains Asl
	Ornel Sl (2)
	Sommevoire Us
	St Dizier Esp. (2)
	Valcourt Af (2)
	Vaux/Blaise Us (3)
	Voillecomte Us (2)
	Wassy Us

D3	POULE B
	Andelot-Rim. Es (2)
	Bologne Fc (2)
	Chaumont Asptt (3)
	Chaumont Fc (3)
	Condes Us
	Doulaincourt Cs
	Esnouveaux As
	Joinville Vecq. (2)
	Lasarjanc As (2)
	Maranville Cs (2)
	Poissons As (2)
	Prez Bourmont Fc (2)

D3	POULE C
	Arc-en-Barrois Us
	Breuvannes Es
	Bussières Poinson Es
	Chassigny Us
	Fayl Billot Hortes Us
	Is-en-By Fc
	Nogent Sporting
	Sarrey-Montigny (3)
	Saulxures Lj
	St Gilles Fc
	Sts Geosmes Fc (3)
	Sud Champagne (2)



D4	POULE A
	Chevillon St. (3)
	Colombey Fc (2)
	Cs Bragards (2)
	Doulaincourt Cs (2)
	Eclaron Us (3)
	Longeville As (2)
	Montier Us (3)
	Ornel Sl (3)
	Poissons As (3)
	Rouvroy Fc
	Vaux/Blaise Us (4)
	Villiers-en-Lieu Fc (2)
	Wassy Us (2)

D4	POULE B
	Bologne Fc (3)
	Bourbonne Us (2)
	Breuvannes Es (2)
	Condes Us (2)
	Dampierre Fc (2)
	Esnouveaux As (2)
	Fayl Billot Hortes (3)
	Laferté/Amance Fc
	Luzy Aslvf (2)
	Mandres Rs
	Neuilley Sr (2)
	Nogent As (2)
	Sarrey-Montigny (4)

D4	POULE C
	Arc Us (2)
	Bologne Fc (4)
	Buss. Poinson Es (2)
	Chalindrey Cs (3)
	Châteauvillain FC
	Coupray Ch.
	Fayl Billot Hortes (2)
	Lasarjanc As (3)
	Rolampont Ca (2)
	Rouvres Aub. Us (2)
	St Gilles Fc (2)
	Sud Champagne (3)

CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS

Après avoir fait le point sur les engagements dans les championnats féminins, la Commission valide l'organisation suivante :

Football à 11 :

Championnat d'automne AR et championnat de printemps AR cumulés pour décider du champion qui accèdera en Régional 2 la saison suivante (*accession à valider par la Ligue du Grand Est*).

D1 FEMININES à 11 (10/52)

	Andelot-Rim. Es
	Bar-sur-Aube Fc (10)
	Chaumont Fc
	St Gilles Fc
	St Dizier/Ornel/Montier



Football à 8 :

Championnat de 11 équipes AR sur la saison.

D1 FEMININES à 8

	Breuvannes Es
	Condes Us
	Eclaron Us
	Longeville As
	Poissons As
	Prez Bourmont Fc
	Rouvres Auberive Us
	St Gilles Fc (2)
	Sermaize Us (51)
	Valcourt Af
	Vaux/Blaise Us



COMPETITIONS DE JEUNES

Après avoir fait le point sur les engagements dans les championnats de jeunes, la Commission valide l'organisation suivante :



CHAMPIONNAT

1^{ère} phase :

Deux poules de 8 équipes aller simple.

BRASSAGE POULE A	
	Chevillon St.
	Ecole Marne Rongean
	EF Nord 52
	Montier Us
	Ornel SI
	Prez Bourmont Fc
	St Dizier Esp.
	Vaux/Blaise Us

BRASSAGE POULE B	
	Bassigny Foot
	Bologne Fc
	Chaumont Asptt
	Condes Us
	Gpt 3 Provinces
	Le Val Moiron
	Ouest 52
	Sud Haut-Marnais (2)

- Le premier de chaque poule et le meilleur deuxième (réf. règlements particuliers du District) accèdent en Interdistricts CA pour la 2^e phase.
- Le moins bon deuxième, les troisièmes et quatrièmes de chaque poule ainsi que le meilleur cinquième accèdent en Départemental 1 pour la 2^e phase.

2^e phase :

- ✓ Interdistricts Champagne Ardenne de 12 équipes en aller simple.
- ✓ Départemental 1 : une poule de 6 équipes en AR.
- ✓ Départemental 2 : une poule de 7 équipes en aller simple (sous réserve) + challenge ?

COUPE DE HAUTE-MARNE

- 1^{ère} phase : phase de poule en automne.
Quatre poules de 4 équipes en aller simple en automne :
Poule A : EF Nord 52, Montier Us, Ornel SI et St Dizier Esp.
Poule B : Chevillon St., Ecole Marne Rongean, Prez Bourmont Fc et Vaux/Blaise Us.
Poule C : Bologne Fc, Chaumont Asptt, Condes Us et Ouest 52 Fc.
Poule D : Bassigny Foot, Gpt 3 Provinces, Le Val Moiron et Sud Haut-Marnais (2).
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les 1/4.
- 2^e phase, élimination directe : ¼, ½ et Finale au printemps.



CHAMPIONNAT

1^{ère} phase :

Deux poules de 8 équipes aller simple.

BRASSAGE POULE A	
	Andelot-Rim. Es
	EF Nord 52
	Le Val Moiron
	Marnaval Sc (2)
	Montier Us
	Ornel SI
	Prez Bourmont Fc
	Vaux/Blaise Us

BRASSAGE POULE B	
	Bassigny Foot
	Chaumont Asptt
	Chaumont Fc
	Gpt 3 Provinces
	Gpt 3 Provinces (2)
	Le Val Moiron (2)
	Ouest 52
	Sud Haut-Marnais

- Le premier de chaque poule et le meilleur deuxième (réf. règlements particuliers du District) accèdent en Interdistricts CA pour la 2^e phase.
- Le moins bon deuxième, les troisièmes et quatrièmes de chaque poule ainsi que le meilleur cinquième accèdent en Départemental 1 pour la 2^e phase.

2^e phase :

- ✓ Interdistricts Champagne Ardenne de 12 équipes en aller simple.
- ✓ Départemental 1 : une poule de 6 équipes en AR.
- ✓ Départemental 2 : une poule de 7 équipes en aller simple (sous réserve) + challenge ?

COUPE DE HAUTE-MARNE

- 1^{ère} phase : phase de poule en automne.
Quatre poules de 4 équipes (avec ou sans exempt) en aller simple en automne :
Poule A : EF Nord 52, Marnaval Sc (2), Montier Us et Ornel SI.
Poule B : AJ Académie, Prez Bourmont Fc et Vaux/Blaise Us
Poule C : Chaumont Asptt, Chaumont Fc, Le Val Moiron et Ouest 52 Fc.
Poule D : Bassigny Foot, Gpt 3 Provinces et Sud Haut-Marnais.
Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les 1/4.
- 2^e phase, élimination directe : ¼, ½ et Finale au printemps.



1^{ère} phase :

- ✓ Départemental 1 : une poule de 10 équipes en aller simple. (équipes retenues selon les critères prédéfinis, annexe 1)
- ✓ Départemental 2 : trois poules de 10 équipes en aller simple.

D1 POULE UNIQUE	
	Chaumont Asptt
	Chaumont Fc
	Ecole Marne Rongeant
	EF Nord 52
	Gpt Le Val Moiron
	Gpt 3 Provinces
	Marnaval Sc
	Ornel SI
	Sud Haut-Marnais
	Vaux/Blaise Us

- Les six premiers accèdent en Interdistricts 10/52 pour la 2^e phase.

D2 POULE A	
	Chevillon St.
	Cs Bragards
	EF Nord 52 (2)
	Eurville Ds
	Marnaval Sc (2)
	Montier Us
	Ornel SI (2)
	St Dizier Esp.
	Vaux/Blaise Us (2)
	Vaux/Blaise Us (3)

D2 POULE B	
	AJ Académie
	AJ Académie (2)
	Bologne Fc
	Chaumont Asptt (2)
	Chaumont Fc (3)
	Ec. Marne Rongeant (2)
	Le Val Moiron (2)
	Le Val Moiron (4)
	Ouest 52 Fc (2)
	Prez Bourmont Fc

D2 POULE C	
	Bassigny Foot
	Chaumont Fc (2)
	Gpt 3 Provinces (2)
	Gpt 3 Provinces (3)
	Val Moiron (3)
	Ouest 52 Fc
	Rouvres/Aube/Aujon
	Sud Haut-Marnais (2)
	Sud Haut-Marnais (3)
	Sud Haut-Marnais (4)

- Les deux premiers de chaque poule et les deux meilleurs troisièmes (réf. règlements particuliers du District) accèdent en Départemental 1 pour la 2^e phase.

2^e phase :

- ✓ Interdistricts Aube/Haute-Marne de 12 équipes en aller simple.
- ✓ Départemental 1 : deux poules de 6 équipes en AR.
- ✓ Départemental 2 : quatre poules de 5 ou 6 équipes en aller simple (sous réserve)

COUPES DE HAUTE-MARNE

Coupe U13 (équipes 1) et coupe des réserves (équipes 2,3, etc...) : 1^{er} tour en automne ; 1/8^e, 1/4, 1/2 et Finale lors de la 2^e phase.



Championnat U16 Féminines

- ✓ Une poule de 10 équipes (ou plus) en AR sur la saison.

INTERDISTRICTS 10/52

-  Chaumont Fc
-  Gpt 3 Provinces
-  Ouest 52 Fc
-  Rouvres/Aube/Aujon
-  St Dizier/Ornel/Montier
-  St Gilles Fc

+ équipes Aube

(gestion par un des deux districts)



Championnat U13 Féminines

- ✓ Critérium sous forme de plateaux.

COUPE DE HAUTE-MARNE PRINCIPALE

Le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe de Haute-Marne Principale aura lieu le mardi 20 août 2024 lors de la prochaine réunion de la Commission.

Le Président,
Claude MILESI

ANNEXE I



CRITERES DE DEPARTAGE DES EQUIPES POUR EVOLUER EN U13 DISTRICT 1

CRITERES SPORTIFS		
Equipes qualifiées en Inter-district Aube Haute Marne N-1	1er	100 pts
	2ème	90 pts
	3ème	80 pts
	4ème	70 pts
Championnat District I 2ème phase N-1	1er - GA	50 pts
	2ème - GA	40 pts
	1er - GB	50 pts
Finale Jour de Coupe UII N-1	HONNEUR	20 pts
	CONSOLATION	10 pts

CRITERES STRUCTURELS		
CRITERE D'ENCADREMENT N-1		
Diplôme de l'éducateur U13 N-1	BEF	25 pts
	BMF	20 pts
	CFF 1 2 3	15 pts
	Module U13	10 pts
	Autre module	5 pts
CRITERE LABEL CLUB		
Club labellisé Jeunes FFF	ELITE	20 pts
	EXCELLENCE	15 pts
	ESPOIR	10 pts
CRITERE ASSOCIATIF		
Nombre de licences enregistrés N	10	15
	5	5
	3	2

MALUS	
Forfait simple N-1	-10
Forfait général N-1	-15
Fait disciplinaire N-1	-20

Ce calcul est réalisé **uniquement avec l'équipe 1** du club

Engagements U13 D1 - saison 2024-2025

Rang	Club	PTS
1	Marnaval	210
2	Chaumont Fc	160
"	Sud Haut-Marnais	160
4	Asptt Chaumont	105
5	Ec. Marne Rongeant	100
6	EF Nord 52	75
7	Gpt 3 Provinces	50
"	Le Val Molron	50
"	Vaux/Blaise	50
10	Ornel	45
11	St Dizier Esp.	35
12	Bassigny Foot	15

APPEL

Article – 189

1. L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont, en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer au besoin en les aggravant les décisions qui leur sont déférées. La décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution. Toutefois, pour les faits en relevant, les dispositions du Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 sont applicables.

2. L'appel n'est suspensif qu'en matière financière et d'amende, mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.

Article - 190

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

DISPOSITION POUR UN APPEL CONCERNANT LES QUESTIONS DISCIPLINAIRES

La Commission supérieure d'appel de district juge en dernier ressort, les décisions de la commission de discipline si la sanction est inférieure à un an. Lorsque la sanction est égale ou supérieure à un an la commission supérieure d'appel de ligue juge en dernier ressort.

Elle juge toute décision pouvant être frappée d'appel par l'intéressé ou son club, ou par le bureau du comité directeur des instances départementales.

PROCEDURE D'APPEL

L'APPEL N'EST PAS SUSPENSIF (ARTICLE 3.4.1.1 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE ET BAREME DISCIPLINAIRE DE LA FFF)

A) SANCTION INFÉRIEURE A 1 AN :

- a) rédiger l'appel en précisant le motif,
- b) l'adresser par lettre recommandée, ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours au secrétariat du district :

NOTIFICATION DES DECISIONS

Sanctions inférieures ou égales à 6 matches de suspension : à compter de l'affichage sur Footclubs dans «sanctions » de la décision contestée.

Autres sanctions : par envoi recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (courriel). Cette notification mentionne les voies et les délais de recours.

B) SANCTION EGALE OU SUPERIEURE A 1 AN :

Idem que ci-dessus mais l'appel est adressé à la commission **supérieure d'appel** de Ligue